

## Index égalité Femmes-Hommes

Conformément à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, **CLIMEX** publie le résultat de son index égalité femmes-hommes pour l'année 2022 (calculé sur l'année 2021).

Cet index est noté sur 100 points. Il permet de mesurer les éventuels écarts entre les femmes et les hommes afin de faire progresser l'égalité Femme – Hommes dans l'entreprise.

Pour ce faire, nous avons classé les salariés par catégories socio-professionnelles : employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres.

La note ainsi obtenue par CLIMEX est la suivante :

**73/100 points**

Cette note est inférieure à la note minimale requise (75 points).

Dans une volonté d'améliorer ce résultat et de garantir une égalité professionnelle favorable à la mixité, CLIMEX s'engage à mener des actions visant à diminuer les écarts constatés entre femmes et hommes. Un plan d'action, contenant les mesures de corrections et de rattrapages et les objectifs de progression, sera publié au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2022** sur le site internet de l'entreprise.

Voici le détail des résultats obtenus par indicateur :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 27 / 40 points ;
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 35 / 35 points ;
- Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable car aucune salariée n'est revenue de congé maternité sur la période ;
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0 / 10 points.

**Résultat total : 62 sur 85 points maximum soit 73 sur 100 points.**